

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

23/12/2024

Berger
Levrault

ID : 027-200070142-20241212-161_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier, Bacqueville M. Collette, Beauficel-en-Lyons Mme Doinel, Bosquentin Mme Fouquet, Bourg-Beaudouin M. Halot, Charleval Mme Héquet, MM. Emo, Calais, Douville-sur-Andelle M. Cramer, Fleury-la-Forêt M. Godebout, Fleury-sur-Andelle Mme Damois, MM. Gavelle, Vieillard.R, Flipou M. Miralles, Houville-en-Vexin M. Lebreton, Le Tronquay Mme Marteau, Les Hogues Mme Bachelet, Letteguives Mme Grégoire, Lilly Mme Lancien, Lisors M. Herbin, Lorleau Mme Grouchy, Lyons-la-Forêt M. Baldari, Ménesqueville M. Cahagne, Perriers-sur-Andelle Mme Dupart, MM. Duval, Defrance, Mutel, Perruel M. Quéné, Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, Radepont M. Minier, Renneville M. Vieillard G, Romilly-sur-Andelle Mme Simon, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux, Rosay-sur-Lieure M. Béharel, Touffreville Mme Malhaire, Val d'Orger M. Blavette, Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz, Vascoeuil M. Moëns.
Présents : 42	
Votants : 48	
Date de convocation : Le : 6 décembre 2024	
Délibération affichée Le :	

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Gavelle, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Julien à M. Dulondel, Mme Le Tourneur à M. Romet, M. Bonneau à M. Blavette.

Coopération avec les communes : signature de la feuille de route « France Numérique Ensemble de l'Eure » : autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°131/ 2021 du conseil communautaire en date du 16 septembre 2021 portant autorisation de signature de la convention « conseiller numérique » ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission coopérations avec les communes en date du 25 novembre 2024 ;

Se saisissant du dispositif lancé par l'Etat appelé « conseiller numérique », la Communauté de communes s'est engagée en septembre 2021 dans une politique de lutte contre l'illectronisme au plus près des habitants de son territoire.

Dans ce cadre, l'intercommunalité s'est vu attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € pour une durée de 24 mois participant au financement et à la création du poste de conseiller numérique.

Depuis 2022, le territoire Lyons Andelle bénéficie du financement de deux postes « conseillers numériques », un porté par la

Communauté de communes et l'autre par l'association Ressource'IT, permettant d'individualiser les actions et de les mettre en place des actions individuelles et collectives dans la quasi-totalité des communes du territoire.

Grâce à l'action conjuguée des deux conseillères numériques, des ateliers ont été déployés une à deux fois par mois dans 26 des 30 communes offrant un maillage territorial efficace au plus près des habitants.

Faisant de l'illectronisme une priorité nationale, l'Etat a renouvelé son accompagnement en faveur des territoires actifs en signant une nouvelle convention de financement avec les intercommunalités engagées pour une durée de 3 ans.

En juillet 2023, le Département de l'Eure s'est porté volontaire pour copiloter avec l'Etat l'élaboration d'une feuille de route appelée « France numérique ensemble ».

Une réunion de lancement s'est tenue le 14 novembre 2023 permettant de présenter la démarche, de créer un espace de rencontres et d'échanges avec de nombreux partenaires autour de l'inclusion numérique et de s'engager à coconstruire une feuille de route départementale commune et partagée qui permettra d'harmoniser les actions mises en place au niveau départemental.

Cette feuille de route « France Numérique Ensemble de l'Eure » est structurée autour de 3 axes (Cf. Annexe n°15) :

- Axe 1 : Coordonner un réseau de partenaires pour un maillage territorial efficace ;
- Axe 2 : Adapter l'offre aux besoins du territoire et favoriser l'autonomie des usagers ;
- Axe 3 : Faciliter l'accès à un équipement numérique.

Elle est issue d'un travail collaboratif associant 43 partenaires (communes, intercommunalités, CAF, MSA...) autour d'une démarche qui vise à apporter des solutions concrètes aux personnes en difficulté avec le numérique et à les amener vers l'autonomie.

Engagée dans une politique forte d'inclusion numérique au plus près des habitants de son territoire, il est proposé que la Communauté de communes approuve la feuille de route « France Numérique Ensemble de l'Eure ».

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- approuve la feuille de route « France Numérique Ensemble de l'Eure » ;
- autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc MOËNS

Le Président,



Jean-Luc ROMET

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.